



PRESENTATION DU SDIS

Service Départemental
d'Incendie et de Secours
d'Ille-et-Vilaine

Mise à jour réalisée en juillet 2024 – Conception-réalisation : Service Communication

Les missions des sapeurs-pompiers en France

Les services départementaux d'incendie et de secours assurent la gestion des centres d'incendie et de secours, et des sapeurs-pompiers sur le territoire de leur département.

Les missions principales

- le secours aux personnes
- la lutte contre l'incendie
- la protection des biens et de l'environnement



Catégories des sapeurs-pompiers

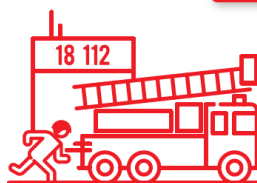
Sapeurs-pompiers volontaires

En France, les secours reposent en majorité sur le volontariat.

Les sapeurs-pompiers volontaires, au nombre de 198 800 en France, constituent 78 % des effectifs. Ce sont des citoyens qui ont décidé de consacrer une partie de leur temps à la collectivité, et qui accomplissent cette mission de secours en marge de leur profession ou de leurs études. Pour cela, ils perçoivent des vacations.

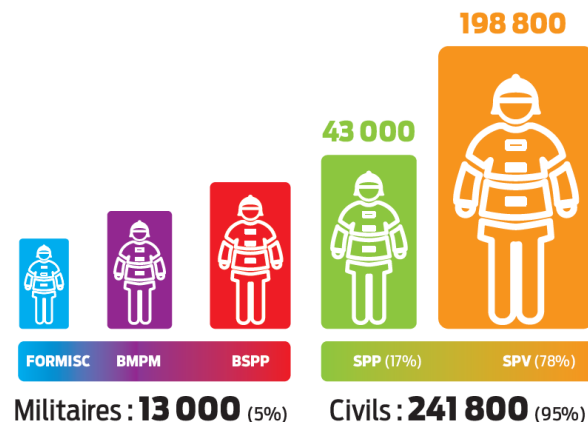


Chiffres de référence pour l'année 2023



254 800
sapeurs-pompiers en France

SPV Sapeurs-Pompiers Volontaires
SPP Sapeurs-Pompiers Professionnels
BSPP Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris
BMPM Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille
FORMISC Formations Militaires de la Sécurité Civile



Catégories des sapeurs-pompiers

Sapeurs-pompiers professionnels

Les sapeurs-pompiers professionnels sont principalement affectés dans les grandes agglomérations, ou dans les centres de secours fortement sollicités. Ils sont 43 000 en France.



Personnels de santé et de secours médical

En France, on retrouve également un service de santé et de secours médical chez les sapeurs-pompiers, composé de plus de 12 740 médecins, pharmaciens, infirmiers et vétérinaires (presque tous sont des volontaires).



Chiffres clés sur le plan national

En 2022, les sapeurs-pompiers ont effectué 4 968 500 interventions

➡ c 'est 6,2% de plus qu'en 2021

- . 286 600 incendies (+13%)
- . 4 284 900 secours d'urgence aux personnes (+6%) dont 299 500 secours routiers (+4%)
- . 53 500 risques technologiques (0%)
- . 343 500 opérations diverses (+9%)

Soit 13 612 interventions par jour soit 1 intervention toutes les 6,3 secondes.

Le Service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine (SDIS 35)



Le SDIS 35,
Service Départemental d'Incendie
et de Secours d'Ille-et-Vilaine,
est l'établissement public qui gère
aujourd'hui l'ensemble des centres
d'incendie et de secours et les
sapeurs-pompiers du département.

Les centres d'incendie et de secours dépendent depuis le 1er janvier 2000 de cette structure de commandement unique.

L'ensemble des décisions stratégiques sont ainsi prises au niveau départemental.



Fonctionnement du SDIS



PREFET D'ILLE-ET-VILAINE
Philippe GUSTIN



**PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SDIS**
Jean-Luc CHENUT



DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DU SDIS
Contrôleur général
Eric CANDAS

- Le fonctionnement du SDIS repose sur deux autorités hiérarchiques :
- > le Préfet d'Ille-et-Vilaine pour ce qui relève de la gestion opérationnelle
 - > le Président du SDIS pour ce qui relève de la gestion administrative et financière.

Le Conseil d'administration du SDIS (CASDIS) est composé de 23 membres titulaires :
14 conseillers départementaux, 1 maire et 8 représentants d'EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) du département d'Ille-et-Vilaine.

Le Conseil d'administration du SDIS

Les membres titulaires

14 conseiller·ère·s départementaux·ales



Jean-Luc Chenut
Président du Conseil départemental
et du SDIS d'Ille-et-Vilaine
Conseiller municipal du Rheu



Isabelle Courtigné
Conseillère départementale
(Canton de Liffré)
1^{ère} Vice-présidente du SDIS



Gaëlle Mestries
Vice-présidente
du Conseil départemental
(Canton de Melesse)
Conseillère municipale de Melesse
2^{ème} Vice-présidente du SDIS



Cécile Bouton
Vice-présidente
du Conseil départemental
(Canton de Bruz)
Conseillère municipale
de Chartres-de-Bretagne



Jean-Paul Guidoni
Conseiller départemental
(Canton de Rennes 6)



Charlotte Faillé
Conseillère départementale
(Canton de Montauban-de-Bretagne)
Adjointe au Maire d'Irodoüer



Régine Komokoli-Nakoafio
Conseillère départementale
(Canton de Rennes 6)



Jean-Michel Le Guennec
Conseiller départemental
(Canton de Liffré)

1 représentant de commune



Marcel Le Moal
Conseiller départemental
(Canton de Saint-Malo 1)



Schirel Lemonne
Conseillère départementale
(Canton de Châteaugiron)



Anne Mainguet-Grall
Conseillère départementale
(Canton de Redon)



Christophe Martins
Vice-président
du Conseil départemental
(Canton de Montfort-sur-Meu)
Maire d'Ifendic
Président de Montfort communauté



Nicolas Perrin
Vice-président
du Conseil départemental
(Canton de Rennes 3)



Benoît Sohier
Conseiller départemental
(Canton de Combourg)
Conseiller communautaire
de la Communauté de communes
de la Bretagne Romantique
Maire de Saint-Dominec



Mickaël Le Bouquien
Maire d'Irodoüer

8 représentants d'EPCI



Louis Pautrel
Vice-président de Fougères Agglomération
Conseiller départemental
(Canton de Faugères 2)
Maire de Le Ferré
Président de l'AMR 35
3^{ème} Vice-président du SDIS



Yvon Mellet
Président du SIMOM Ercé-Teillac
Maire de Teillac
Vice-président de Bretagne
Porte de Loire Communauté
Membre supplémentaire
du Bureau du CA du SDIS



André Chouan
Conseiller communautaire
de Rennes Métropole
Maire de L'Hermitage



Aymar De Gouvion Saint-Cyr
Vice-président de
Coesnon Marches de Bretagne
Conseiller départemental
(Canton de Val-Couesnon)
Maire des Portes-du-Coglais



Christophe Le Bihan
Conseiller communautaire
de Vitré communauté
Adjoint à la maire de Vitré



Cyrille Morel
Conseiller communautaire
de Rennes Métropole
Adjoint à la maire de Rennes



Pascal Simon
Conseiller communautaire
de Saint-Malo agglomération
Maire de Saint-Guinoux



Philippe Thébault
Conseiller communautaire
de Rennes Métropole
Maire de Saint-Gilles

Le Conseil d'administration du SDIS

Les membres suppléants

14 conseiller·ère·s départementaux·ales



Armelle Billard
Vice-présidente
du Conseil départemental
(Canton de Le Rheu)



Ludovic Coulombel
Vice-président
du Conseil départemental
(Canton de Melesse)
Adjoint au maire de Saint-Gilles



**Béatrice
Duguépéroux-Honoré**
Conseillère départementale
(Canton de Combourg)



Sébastien Guéret
Conseiller départemental
(Canton de Bruz)
Maire de Noyal-Châtillon-sur-Seiche



Aline Guiblin
Conseillère départementale
(Canton de Val Couesnon)
Adjointe au Maire de
Bazouges-la-Pérouse



Marc Hervé
Conseiller départemental
(Canton de Rennes 1)
Adjoint au maire de Rennes



Paul Lapaue
Conseiller départemental
(Canton de Vitré)
Conseiller communautaire
de Vitré Agglomération
Adjoint à la Maire de Vitré



Jeanne Larue
Vice-présidente
du Conseil départemental
(Canton de Rennes 3)

1 représentant de commune



Stéphane Lenfant
Vice-président
du Conseil départemental
(Canton de Châteaugiron)



Roger Morazin
Vice-président
du Conseil départemental
(Canton de Guichen)
Maire de la Chapelle-Bouëxic



Marie-Christine Morice
Conseillère départementale
(Canton de La Guerche-de-Bretagne)
Vice-présidente
de Vitré Agglomération
Maire d'Ételles



Sylvie Quilan
Conseillère départementale
(Canton de Rennes 4)



Frédéric Martin
Conseiller départemental
(Canton de Bain-de-Bretagne)



Yann Soulabaille
Vice-président
du Conseil départemental
(Canton de Rennes 1)



Olivier Barbette
Maire de Mézières-sur-Cousnon

8 représentants d'EPCI



Florence Abadie
Conseillère communautaire
Saint-Malo Agglomération
Conseillère départementale
Adjointe au Maire de Saint-Malo



Thierry Beaujouan
Président
des Vallons de haute Bretagne
Maire de Guipry-Messac



Christophe Fouillère
Conseiller communautaire
de Rennes Métropole
Adjoint à la Maire de Rennes



Hervé Guillard
Conseiller communautaire
de Fougères Agglomération
Maire de Parigné



Christian Hubert
Président de
Cousnon Marches de Bretagne



Vincent Minier
Président de Bretagne
Porte de Loire Communauté



Jacques Ruello
Conseiller communautaire
de Rennes Métropole
Maire de Cintré



Catherine Roux
Conseillère communautaire
de Rennes Métropole
Adjointe au Maire d'Acigné

Le SDIS en effectif

Sur le département d'Ille-et-Vilaine, on compte au total 3 960 agents.

- 3 140 sapeurs-pompiers volontaires,
- 650 sapeurs-pompiers professionnels,
- 170 personnels administratifs et techniques.

Parmi eux, on retrouve :

250 agents du service de santé et de secours médical.

Cet effectif comprend des médecins et infirmiers qui prennent en charge au quotidien la médicalisation et la para médicalisation des évacuations d'urgence, des pharmaciens, des vétérinaires, des psychologues experts, des kinésithérapeutes, des diététiciennes, des sages-femmes...

Les personnels administratifs et techniques qui concourent au bon fonctionnement du SDIS.

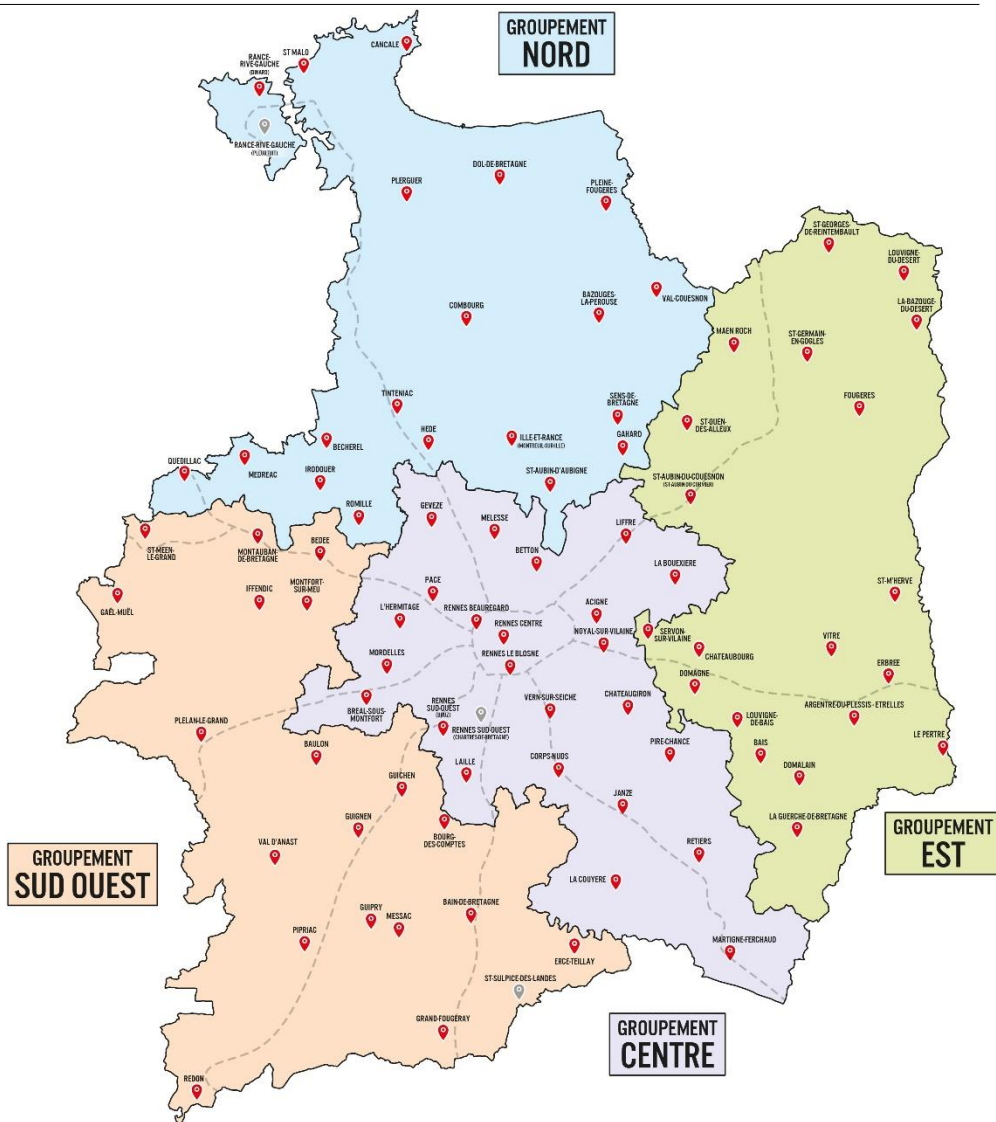
Ils oeuvrent dans différents domaines : les finances, les transmissions et l'informatique, la logistique, l'acquisition et la maintenance des matériels et véhicules, les ressources humaines, l'organisation des formations...



Organisation

Il existe 83 centres d'incendie et de secours (CIS) sur le département d'Ile-et-Vilaine.

Les centres d'incendie et de secours sont coordonnés par quatre groupements territoriaux



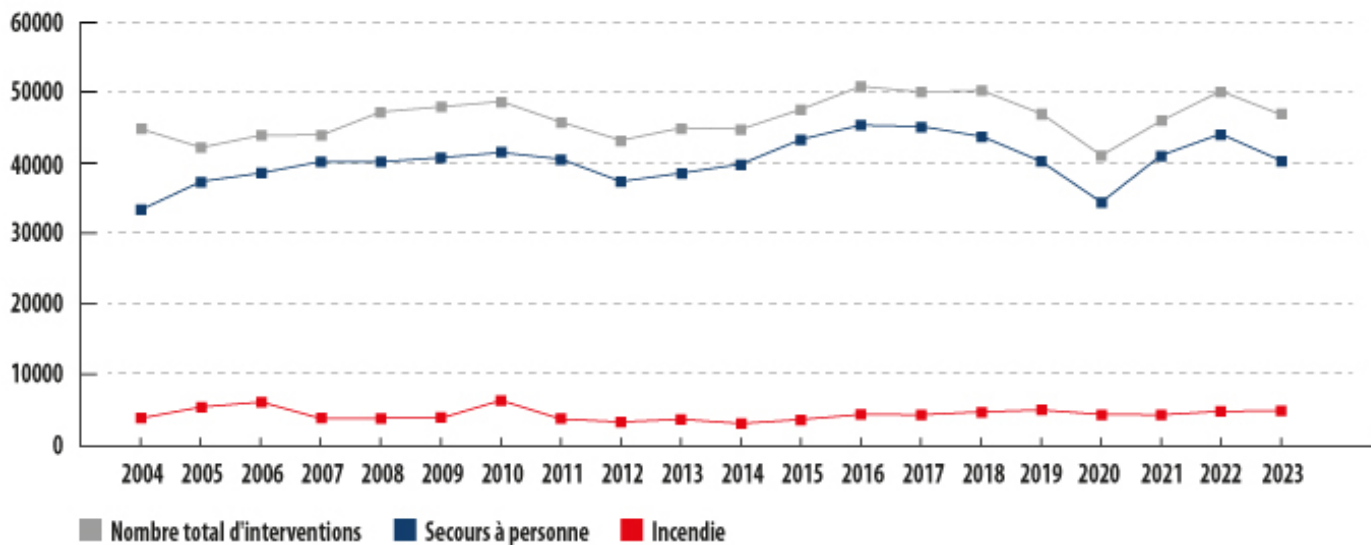
Quelques chiffres

48 469 interventions ont été effectuées par les sapeurs-pompiers en 2023 sur le département d'Ille-et-Vilaine (-3,71 % par rapport à 2022)

- 259 363 appels décrochés en 2023 (+ 13 %)
- 35 459 secours à personne (- 6 %)
- 4 531 secours routiers (+ 2,5 %)
- 3 768 opérations diverses (dégagement d'arbres sur la chaussée, inondations, ouvertures de portes ou ascenseurs, destruction de nids d'apides,...) (+ 2,3 %)
- 4 711 incendies (+ 5,3 %)



Evolution des interventions



Depuis 20 ans, la proportion des interventions réalisées par les sapeurs-pompiers en matière de secours à personne a augmenté de près de 14%.

En 2004, il représentait 28 521 interventions, soit près de 63% de l'activité.

En 2023, avec 35 459 interventions réalisées, le secours à personne a représenté 73 % du nombre total d'interventions.

Répartition des interventions en 2023

Les incendies constituent 9,7 % des interventions réalisées. Ces interventions, particulièrement longues, nécessitent cependant l'engagement de moyens humains et matériels particulièrement importants.

Secours à personne

25 459 Interventions

73,2 % (- 6,09%)

Incendies

4 711 Interventions

9,7 % (+ 5,30%)

Opérations diverses

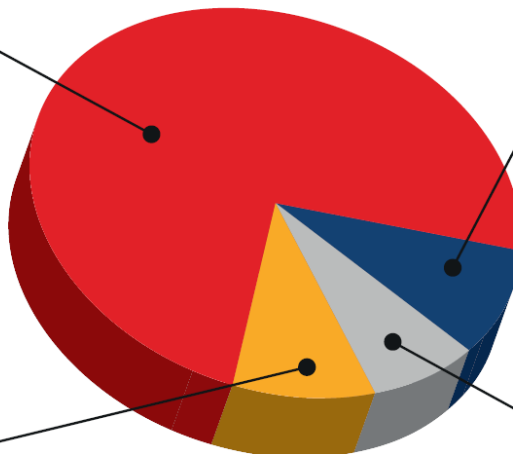
3 768 Interventions

7,8 % (+ 2,31%)

Secours routiers

4 531 Interventions

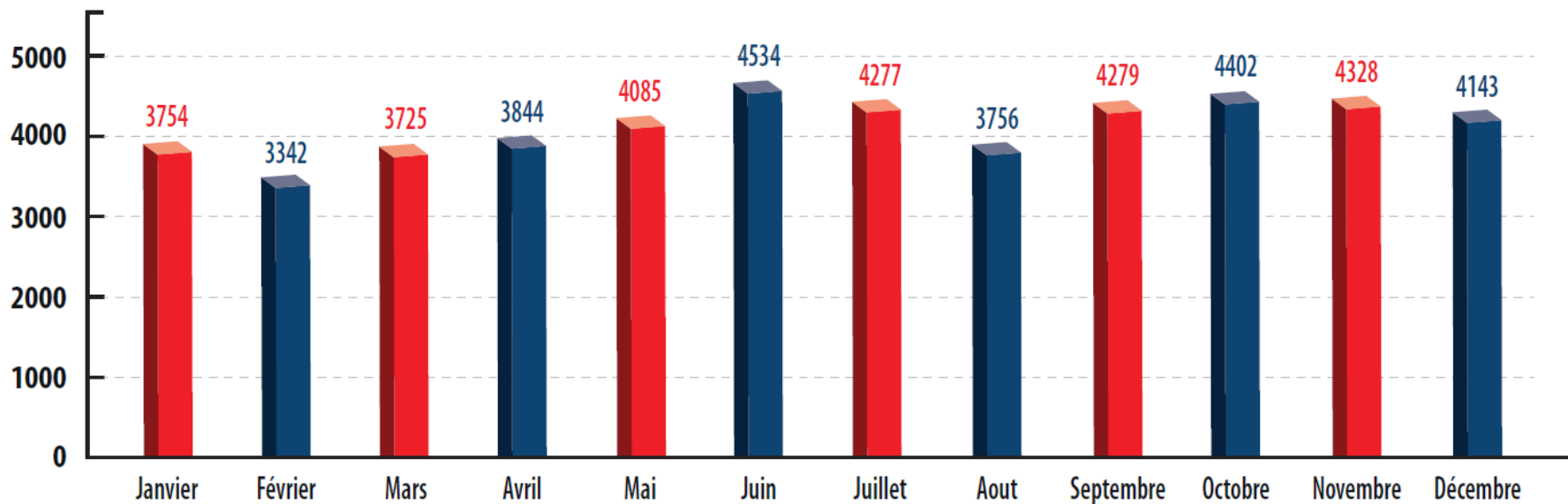
9,3 % (+ 2,49%)



Chiffres établis pour l'année 2023

A noter que les feux sont aujourd'hui de plus en plus diversifiés et dangereux.

Evolution des interventions mensuelles



Total : 48 469 interventions

Chiffres sur l'année 2023

Les missions opérationnelles

Les sapeurs-pompiers assurent des missions opérationnelles très variées :

- la lutte contre l'incendie,
- le secours à personne,
- le secours routier,
- les risques technologiques,
- les opérations diverses.

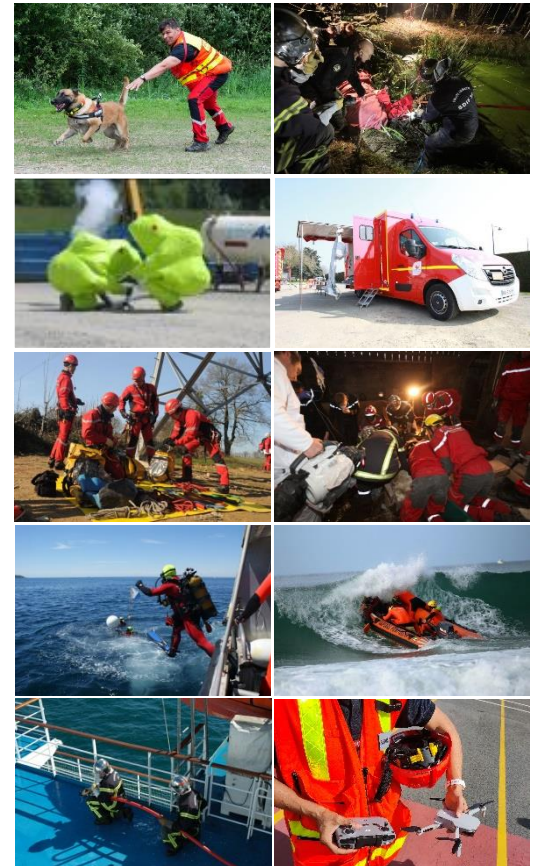


Les équipes spécialisées

Pour intervenir lors d'opérations particulières, les sapeurs-pompiers ont mis en place des équipes spécialisées.

- L'équipe cynotechnique
- L'équipe animalière
- L'équipe risques chimique et biologique
- L'équipe risque radiologique
- Le groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux (GRIMP)
- L'unité de sauvetage appui et recherche (USAR)
- L'équipe subaquatique
- L'équipe de sauvetage côtier
- L'équipe d'intervention à bord des navires et des bateaux (IBNB)
- L'équipe de reconnaissance et d'intervention par drone (RID)

Les interventions des sapeurs-pompiers sont de plus en plus diversifiées. De « soldat du feu », le sapeur-pompier est devenu au fil du temps, un véritable « généraliste des secours ».



Les véhicules du SDIS

Véhicules dédiés à la lutte contre l'incendie



Fourgon Pompe Tonne – FPT (pour les feux d'habitations)



Fourgon Pompe Tonne Secours Routier – FPTSR (engin polyvalent incendie et secours routier)



Camion Citerne Forestier – CCF (pour les feux d'espaces naturels)



Camion Emulseur – CAEM (pour la lutte contre les feux d'hydrocarbures)



Camion Citerne Grande Capacité – CCGC (pour l'alimentation en eau sur des sinistres (+ CCGC-LC))

Les équipements

Véhicules dédiés au secours à victimes



Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes – VSAV (ou « ambulance »)



Véhicule Liaison de Santé – VLS (ou véhicule léger des Officiers de santé)



Véhicule de Secours Médicalisé – VSM (pour assurer la médicalisation des victimes)



Véhicule Secours Routiers – VSR (pour la désincarcération des Victimes, prisonnières de leurs véhicules)

Les équipements

Les moyens aériens - échelles



Échelle Pivotante Séquentielle – EPS (pour l'appui aérien d'opérations sensibles)



Bras Élévateur Articulé – BEA (pour l'appui aérien d'opérations sensibles)



Echelle Sur Porteur Motorisé – ESPM (adaptée aux risques urbains)



Dévidoir Automobile – DA (pour l'alimentation en eau sur de longues distances)

Les équipements

Véhicules dédiés aux opérations diverses



Véhicules Tous Usages /Véhicules Légers Utilitaires – VTU/VLU (pour les opérations diverses)

Véhicules particuliers



Fourgon Mousse Grande Puissance – FMOGP (Pour intervenir sur des feux industriels, d'hydrocarbure ou sur toute intervention nécessitant un débit important en eau ou en mousse)



Véhicule de Protection Éclairage Ventilation Sauvetage Déblaiement – PEVSD (pour intervenir sur des opérations comportant des risques liés aux inondations, effondrement, et permettant des manœuvres de forces)



Véhicule de Reconnaissance Chimique et Bactériologique – VRCB (pour intervenir sur des risques chimiques, biologiques ou pour action de dépollution)

Chronologie de l'intervention



1

Appel des secours au 18 ou 112

Indiquez aux sapeurs-pompiers :

- Le lieu précis et la nature de l'accident
- Le nombre et l'état des victimes
- La présence éventuelle de dangers spécifiques

La précision des informations permettra d'envoyer au plus vite les véhicules adaptés à la situation.



5

Déclenchement par bip des sapeurs-pompiers

Retransmission immédiate sur les bips des sapeurs-pompiers de garde.



2

Traitement informatique des informations au centre de traitement des appels

Arrivée de l'appel au CTA-CODIS qui centralise tous les appels 18 et 112 du département.



6

Départ des véhicules

Envoi du ou des véhicule(s) approprié(s).



3

Orientation vers le centre d'incendie et de secours

- Le plus proche
- Qui dispose des moyens nécessaires et disponibles (engins, personnels).



7

Arrivée sur les lieux

Intervention des sapeurs-pompiers dans un délai théorique de 20 minutes, dans des conditions normales de circulation.



4

Réception de l'alerte

L'alerte est réceptionnée sur la console du centre d'incendie et de secours prévue à cet effet.



La gestion de l'alerte



Les demandes de secours du département sont centralisées au CTA-CODIS situé à Rennes, sur le site de la Direction Départementale du SDIS.

Chaque jour, 4 à 7 opérateurs, 1 chef de salle, 1 adjoint et 1 officier CODIS assurent le traitement des appels d'urgence.

Le Centre de Traitement d'Alerte (CTA-CODIS)

Le CTA-CODIS prend en charge la réception, le traitement, et la réorientation éventuelle des appels d'urgence destinés à distribuer les secours, sur l'ensemble de l'Ille-et-Vilaine.

Quelques chiffres...

- > 259 363 appels décrochés en 2023, soit + 13,09 % par rapport à 2022
- > 710 appels traités par jour en moyenne

18 et 112 les numéros qui « sauvent »

**Lorsque vous passez un appel au 18 ou au 112,
il est important d'indiquer à l'opérateur qui décroche :**

- **LE LIEU DE L'ACCIDENT :**

commune, rue, n°, étage,...

- **LA NATURE DE L'ACCIDENT :**

*feu, explosion, fuite de gaz, accident
de la route, malaise, inondation,
pollution,...*

- **LE NOMBRE DE VICTIMES**

et, si possible, leur état apparent.

- **LA PRÉSENCE ÉVENTUELLE
DE DANGERS SPECIFIQUES :**

produits chimiques, personnes en péril...

**NE RACCROCHEZ JAMAIS
LE PREMIER !**



C'est à partir des informations données par l'appelant que le Centre de Traitement d'Alerte (CTA-CODIS) qui reçoit l'appel, alerte le ou les centres de secours (en fonction de l'importance du sinistre) les plus proches du lieu de l'intervention.



La gestion de l'alerte

Le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS)

Le CODIS est l'organe de coordination de l'activité opérationnelle.
Il est localisé à Rennes, à la direction départementale du SDIS.

C'est l'outil du Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours.



La gestion de l'alerte

Les missions du CODIS

> Mission de coordination

Il suit l'évolution des situations opérationnelles.

> Mission d'alerte, de renseignement et d'information auprès des partenaires

Il informe les instances locales (Préfecture, SAMU, DDE...) ainsi que, le cas échéant, la presse quand l'intervention prend de l'ampleur.

Il peut, dans certains cas, demander l'intervention complémentaire de moyens publics ou privés (associations de secourisme, travaux publics...).

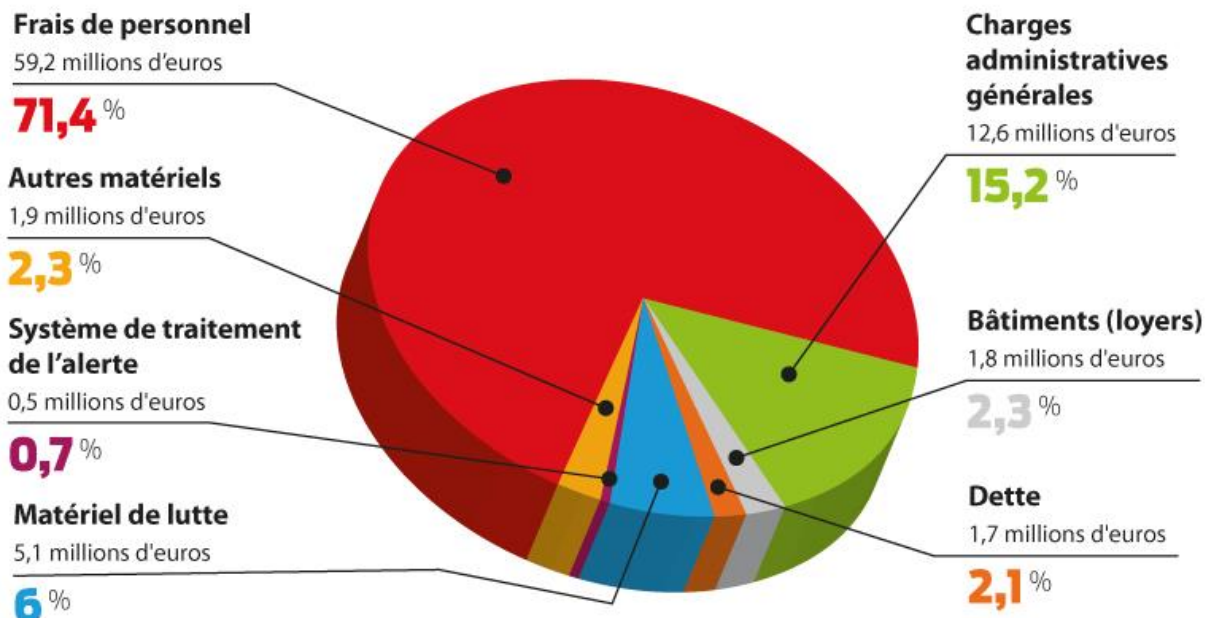
> Mission de prévision

Il anticipe l'évolution opérationnelle, par la préparation et l'organisation de renforts ou de relèves de personnels sur des interventions de longue durée.

> Mission de mise à disposition de moyens opérationnels

Il s'assure de la mise à disposition des moyens engagés et des moyens disponibles pour partir en renfort sur des interventions importantes.

Les dépenses réelles du SDIS



Chiffres établis pour l'année 2023

En 2023, les dépenses de fonctionnement et d'investissement du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ile-et-Vilaine ont atteint près de **81 millions d'euros**.



En complément de sa contribution, le Département supporte directement la totalité des dépenses liées à la construction de nouveaux centres d'incendie et de secours et à la modernisation des bâtiments existants.

Les recettes réelles du SDIS

Contributions des EPCI

Etablissements Publics
de Coopération
intercommunale
35,4 millions d'euros

43,7 %

Contributions du Département

32,8 millions d'euros

40,4 %

Contributions des communes

2,7 millions d'euros

3,3 %

Emprunts

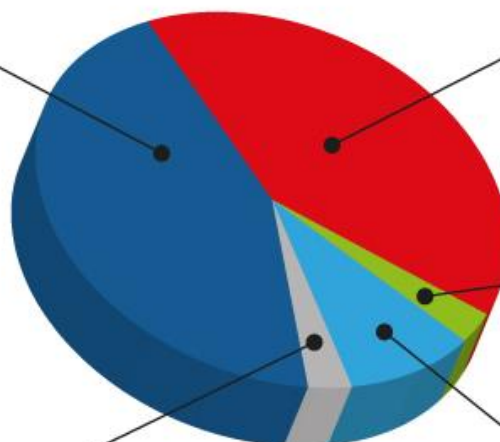
2,5 millions d'euros

3,1 %

Produits divers

7,7 millions d'euros

9,5 %



Chiffres établis pour l'année 2023

72 €

PAR HABITANT ET PAR AN*



* Compte administratif 2023 – Population de référence : 1 154 443 habitants (source DGF 2023) Dont plus de 8 € de dépenses directement supportées par le Département au titre de la compétence immobilière (données 2022), en plus de la contribution versée.